

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

OU S'ABONNE

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, — — — — —	20
Faits divers — — — — —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

OU S'ABONNE

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 36
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 11°
Ce matin, à 8 h.		+ 7°
Midi,	759 m/m	+ 9°
Hausse	4 m/m	
Baisse	3 m/m	
Température minima de la nuit		+ 3°

MM. les maires s'amuse

Depuis que M. Loubet a promis aux maires socialistes du Tarn, et en particulier à M. Calvinbac, de se constituer en état permanent d'insurrection contre les lois et les arrêtés qui les contrarient, ces magistrats municipaux se croient les premiers moutardiers de la République.

Ils s'imaginent que tout leur est loisible; comme M. Loubet continue à réserver et à employer contre les conservateurs toute l'énergie dont il est susceptible, aucun obstacle ne les arrête.

C'est ainsi que, depuis peu de semaines, nous avons successivement enregistré les fantaisies étonnantes et imprimées des maires et des municipalités socialistes d'un grand nombre de villes, telles que Saint-Denis, Roubaix, Marseille, et bien d'autres encore.

Aujourd'hui, c'est M. le maire de Montluçon qui s'amuse. Il a ordonné aux sergents de ville de ne plus obéir aux deux commissaires de police de la ville. Il faut, vous en conviendrez, vivre sous le régime républicain pour voir commander la désobéissance! De par la volonté de M. le maire, les agents ne doivent plus leur remettre aucun rapport ni même avoir l'air de les reconnaître dans la rue.

Les tyranniques exigences du citoyen Dormoy prêteraient facilement à la plaisanterie si le fait qu'elles peuvent se produire impunément n'était la preuve d'une anarchie morale et matérielle fort dangereuse pour le pays.

Ce n'est pas une bourgade — et ce serait déjà trop sans doute — que l'anarchiste Dormoy laisse sans défense à la disposition des malfaiteurs de toute espèce, c'est une ville de 25,000 habitants.

Notez que, du même coup, cet extraordinaire Dormoy a fait supprimer par son Conseil municipal les deux secrétaires de commissariats; le Conseil et son maire méritent donc sans restriction les éloges des escarpés, grinches et malandrins de toute la contrée.

Les commissaires ont simplement prévenu le procureur de la République qu'il leur devenait impossible d'assurer l'ordre public.

Comment des faits, qui semblent relever de l'opéra-bouffe, sont-ils possibles? Ils sont la conséquence de l'article de la loi municipale qui fait nommer les commissaires de police par les préfets et le ministre de l'intérieur, mais laisse aux municipalités la nomination des agents subalternes.

Le Temps, qui, en sa qualité de républicain, connaît les dessous socialistes, pousse un cri d'alarme :

« Les municipalités socialistes poursuivent un plan fort bien arrêté; elles veulent réduire à néant, partout où elles triomphent, et la police et l'autorité du pouvoir central. C'est donc sur ce système qu'il faut se prononcer et prendre parti. La solution du problème n'est pas à chercher. Il n'y en a qu'une qu'il faut que le gouvernement et les Chambres aient le courage d'étudier et de faire prévaloir sans plus de retard. Tout notre système de police en province est à réorganiser; il s'agit d'enlever aux municipalités le droit et le pouvoir de s'en emparer et de l'annihiler à leur gré, et pour cela de créer partout où la police est nécessaire une police d'Etat, analogue à la gendarmerie elle-même. »

En attendant une loi que les Chambres n'auront peut-être pas le « courage » de voter d'ici longtemps, le conflit est à l'état le plus aigu.

A qui restera le dernier mot? Au socialiste Dormoy ou au ministre Loubet? Il suffit, pour peindre un régime, qu'une question de ce genre puisse être posée.

GEORGES HUILLARD.

INFORMATIONS

A LA CHAMBRE

Hier, on a continué la discussion sur le régime des boissons.

La Chambre a adopté le relèvement du droit sur l'alcool qui est porté de 456 à 256 fr.

Elle a adopté également l'établissement des licences à Paris: 120 francs sur les maisons de gros et 60 francs pour les détaillants.

LE SUCCESSEUR DE M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

M. Tanon, conseiller à la Cour de cassation, est nommé procureur général du parquet de la Seine en remplacement de M. Quesnay de Beaurepaire, nommé président de chambre à la Cour de cassation.

COMMISSION D'ENQUÊTE

Il résulte d'une communication du garde des sceaux que le dossier judiciaire sera aujourd'hui mardi à la disposition de la Commission d'enquête, dans le cabinet du procureur général.

Il a été décidé que la délégation de la Commission d'enquête se rendrait à 10 heures au parquet du procureur général.

(Un journal dit, au contraire, que les dossiers concernant l'affaire du Panama ne sont pas sortis du greffe.)

M. Sarrien dit qu'il n'a pas vu M. Hertz depuis 1883. Il ajoute qu'il s'opposa, au conseil, à la concession proposée en faveur de la Compagnie fermière des Téléphones.

M. Granet a demandé à être entendu par la Commission.

La Commission qui a été nommée pour examiner la proposition de M. Pourquery de Bois-

serin, laquelle donne à la Commission d'enquête des pouvoirs nouveaux, a entendu le garde des sceaux. Celui-ci a combattu la proposition.

Après le départ du ministre, la Commission a adopté l'article 1^{er} de la proposition.

Il punit le faux témoignage, permet la citation directe et édicte des dispositions pénales contre les non-comparants.

Dans une nouvelle réunion tenue hier soir, la Commission a voté en entier la proposition Pourquery de Boisserin, en dépit de l'opposition très nette de M. Bourgeois.

Il nous revient que, dans une conversation particulière, M. Ribot aurait dit que la question touchait à l'indépendance de la Chambre et que, pour ce fait, le gouvernement ne poserait pas la question de confiance, lors de la discussion publique.

D'autre part, on prétend que si de nouvelles difficultés surgissaient, M. Carnot serait décidé à donner sa démission (III).

JUGE ET PARTIE

Il y a, depuis samedi, dans le monde parlementaire, un assez vif émoi.

On s'étonne que M. Sarrien, qui fait partie de la Commission d'enquête, ait accepté la délégation de ses collègues pour assister au dépouillement du dossier complet que M. Bourgeois va communiquer.

Certes, on ne suspecte ni l'honorabilité ni la bonne foi de M. Sarrien, mais on sait que l'ancien ministre des postes, prédécesseur de M. Granet et successeur de M. Cochery, a été le plus ardent protecteur de M. Cornélius Herz avant, pendant et après son passage aux affaires. Or, M. Cornélius Herz étant un des principaux inculpés dans le dossier de l'instruction, il semble difficile que l'ancien ministre soit, pour son puissant ami, à la fois juge et partie. Il est donc probable que M. Sarrien se désistara de ses fonctions de juge avant l'ouverture du dossier.

LES OUBLIS DE LA MAGISTRATURE

Jamais ont-on vu une magistrature aussi oublieuse que celle-ci. Elle oublie à ce point qu'elle oublie le Code.

M. le ministre de la justice oublie d'ordonner l'autopsie que le Code lui permet de faire dans les cas douteux.

M. le premier président Périvier oublie d'interroger les prévenus sommairement le jour de la première audience, ce qui aurait lié l'affaire au point de permettre la communication du dossier.

M. le procureur général oublie l'article 44 du Code d'instruction criminelle qui autorise et recommande l'autopsie en cas de mort suspecte.

M. le procureur de la République oublie lui aussi le même article du même Code et les précédents judiciaires qui expliquent cet article.

M. le juge de paix oublie l'article 941 du Code de procédure civile qui prescrit l'apposition des scellés quand il y a des mineurs dans une famille; or, M. de Reinach laisse un mineur.

Ainsi, le ministre oublie la Loi, le premier président l'oublie, le procureur général l'oublie, le procureur de la République l'oublie, le juge de paix l'oublie. Que d'oublis!

On dit que plusieurs négations valent une affirmation. Ne pourrait-on pas dire aussi que tant d'oublis cumulés valent une volonté arrêtée?

UN ARRÊTÉ DU MAIRE DE ROUEN

M. Leteurre, maire de Rouen, vient de mettre en demeure tous les agents dépendant de la municipalité d'avoir à choisir entre leur situation et l'obligation de retirer leurs enfants des écoles libres ou congréganistes pour les mettre dans les écoles laïques.

Le comité des écoles chrétiennes s'est ému de cette mesure et a fait des démarches auprès du maire, auquel il a remis une protestation écrite disant qu'au terme de la loi sur l'instruction primaire les écoles congréganistes ont comme les écoles laïques une existence légale et que, dès lors, il n'est pas juste d'exercer une pression directe en obligeant les employés d'administration à retirer leurs enfants des écoles qu'ils ont librement choisies.

M. Leteurre a répondu à cette protestation par une fin de non-recevoir. Cette mesure est d'autant plus inattendue que le maire de Rouen avait jusqu'à présent fait montre de sentiments libéraux.

ÉTRANGER

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN ESPAGNE

Le ministère nouveau est ainsi constitué :
Présidence du Conseil : M. Sagasta.
Affaires étrangères : M. le marquis de la Vega de Armiño.
Justice : M. Montero.
Guerre : Le général Lopez Dominguez.
Finances : M. Gamazo.
Intérieur : M. Venancio Gonzalez.
Travaux publics : M. Moret.
Colonies : M. Maura.

Le titulaire de la Marine n'est pas encore désigné.

Le Cabinet se compose de représentants des trois nuances du parti libéral et contient un seul partisan de la liberté commerciale : M. Moret.

Les autres, protectionnistes résolus, sont : MM. Gamazo, Maura, Montero, Rios, et le général Lopez Dominguez.

Les autres membres du Cabinet sont, comme M. Sagasta, des opportunistes, en matière économique.

Madrid, 12 décembre. — Le ministre de la guerre est chargé de l'intérim de la Marine.

Le Conseil des ministres a décidé de lire demain à la Chambre un décret prorogeant le Parlement sans faire de déclaration ministérielle.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 12 décembre 1892.

La Bourse qui avait craint un moment que M. Rouvier ne fit pas partie de la nouvelle combinaison ministérielle, a retrouvé toute son

assurance en apprenant qu'il conservait le portefeuille des finances.

Le 3 0/0 est monté à 100.05 ; le 4 1/2 se maintient à 105.40.

La Rente Italienne profitant des bonnes dispositions du marché cote 93.72. Les Chemins Méridionaux s'échangent au cours de 635 fr.

L'extérieure s'inscrit à 64 5/8.

Le 3 0/0 Portugais est délaissé à 22 8/16, le gouvernement ménageant une nouvelle surprise aux porteurs de la Dette extérieure en trouvant le moyen de ne plus payer les intérêts qu'en papier.

La Banque de France continue à baisser à 3,865. Les bénéfices ont suivi la décroissance du portefeuille, ils sont de 370,000, seulement pour la dernière semaine.

Le Crédit Foncier est très ferme à 1,080. Les demandes de prêts dépassent de beaucoup les remboursements anticipés.

La Banque de Paris tend à revenir au cours de 700. Son portefeuille représente une valeur supérieure à celle du bilan du précédent exercice.

La Société Générale à son cours de 480 avec un revenu de 13.02 offre un placement à 5.45 0/0.

Le Crédit Lyonnais varie de 782 à 785 fr. On est autorisé à penser d'après son chiffre d'affaires que le dividende de 1892 sera le même que pour 1891.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est recherchée à 343 fr.; avec un revenu égal, ce titre coûte 145 fr. moins cher que l'obligation des autres compagnies.

L'action Chalets de Commodité est en nouvelle avance à 692.50.

L'obligation 4 0/0 Immeubles de France qui est remboursable à 1,000 fr. cote 477.25.

L'obligation de la Compagnie Nationale d'Electricité s'échange à 237.50.

Les actions privilégiées de la Galicia sont considérées comme de véritables obligations dont le rendement paraît d'autant plus assuré que l'exploitation depuis la transformation de la société est en bonne voie grâce au fonctionnement de la laverie.

Les obligations 3 0/0 du Chemin de fer Rock-Island-Péoria et Saint-Louis sont en faveur de plus en plus marquée à 496.25. Leur revenu se paie sans impôt en dollars or qui font toujours prime. Elles ont comme gage une première hypothèque sur le matériel et la valeur de la ligne exploitée sur une longueur de 112 kilomètres.

On peut se procurer ces titres à la Banque Franco-Américaine, 26, rue Cambon; et à la Banque Heyman et Cie.

Ch. HEYMAN et Co.
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Le service funèbre du lieutenant Menou AUX ROSIERS

L'œuvre de la Croix-Rouge, disions-nous il y a quelques jours, consiste à porter pendant la guerre tous les secours dont elle dispose à nos soldats malades ou blessés. La guerre finie, reste la tâche, encore noble et patriotique, d'honorer les morts et de veiller à leur tombe. La Croix-Rouge n'y manque pas,

et nous avons assisté hier à une touchante cérémonie célébrée aux Rosiers pour le repos de l'âme de M. Elie-Godefroy Menou, né en cette commune et tué à l'ennemi le 4 novembre dernier.

L'église des Rosiers avait été remarquablement décorée par les soins aussi habiles que désintéressés de M. Girard, entrepreneur des pompes funèbres à Saumur, naguère lui-même soldat de cette infanterie de marine qui s'est bravement montrée au Dahomey. La nef était entièrement tendue de noir; sur la tribune se détachait en grandes lettres d'argent l'inscription: *A MENOUE*, et de place en place, à chaque pilier, l'écusson de la Croix-Rouge entouré de trophées de drapeaux tricolores. Sur le catafalque, l'uniforme du jeune lieutenant d'artillerie avec ses armes.

Dans le deuil nous avons remarqué M. et Mme Vitré, d'Angers, M. Menou-Fardeau, M. Héry, M^{me} Pillet, des Rosiers, M. Chalot, curé de Souzay, parmi les parents; M. l'abbé Vergondy, ami intime du défunt.

Aux premiers rangs de l'assistance, le Comité de la Croix-Rouge: M. le docteur Besnard, président, M. de la Guillonnière, docteur Renou, M. de Massacré, M. Foucher-Gilbert; du comité des dames: M^{me} Besnard, Renou, de la Guillonnière, Mayaud.

M. Boutin-Desvignes, maire des Rosiers, et tout le Conseil municipal avaient tenu à assister à cette solennité, ainsi que M. Haran, conseiller général du canton, et M. Tétard, conseiller d'arrondissement.

Dans le chœur avaient pris place, à droite, plusieurs lieutenants d'artillerie, représentant l'Ecole de cavalerie de Saumur; à gauche, le commandant Ferbu, les capitaines Rossignol et Doussain, le médecin-major Bontemps, le lieutenant Bury, les sous-lieutenants Riverain, Perrein, Godet, Chevrier et Leroy, tous membres de l'Association des officiers de réserve et de l'armée territoriale. M. de Grandmaison, frappé d'un deuil récent, s'était fait excuser ainsi que plusieurs officiers retenus par des affaires de famille. M. l'abbé Roy, curé de la Visitation, ancien aumônier du 5^e bataillon de mobiles, M. l'abbé Bourasseau, ancien aumônier au 29^e mobiles, assistaient également à la cérémonie.

Avant l'absoute, M. l'abbé Gillot, curé des Rosiers, a prononcé l'émouvante allocution suivante:

« Mes frères,

» Pendant que l'Eglise de France, toujours si heureuse de célébrer les gloires de la patrie française, chante le *Te Deum* pour remercier Dieu des succès accordés à nos armes, nous voudrions n'avoir qu'à nous réjouir. Hélas! il nous faut d'abord payer notre tribut à la victoire et prendre notre part du deuil qu'elle apporte toujours avec elle.

» Et nous sommes ici rassemblés pour

pleurer sur la tombe, prématurément ouverte, de M. Elie-Godefroy Menou, lieutenant d'artillerie de marine, enfant de cette paroisse, tué à l'ennemi, au combat de Kana, le 4 novembre dernier, à l'âge de vingt-six ans. Il est tombé au champ d'honneur, après avoir connu toutes les fatigues de la guerre, toutes les horreurs du combat, à la veille même du triomphe, et avant d'avoir pu goûter à l'ivresse de la victoire.

» Faut-il le plaindre, mes frères? En vérité, je ne sais.

» Dépenser vingt ans de sa vie dans un labeur incessant, étudier, apprendre, passer d'école en école, arriver par soi-même et par son travail à la première Ecole militaire française, perfectionner sa science par la pratique des choses militaires, être prêt, à vingt-six ans, à diriger les cohortes au combat, courir au premier champ de bataille où l'honneur de la France et la cause de la civilisation réclament l'abnégation et le dévouement du soldat, y prendre sa part de travail, y souffrir pour préparer le succès, et, avant d'avoir diminué sa vie au milieu de tant de compromissions possibles, avant d'avoir connu les désillusions et alors que l'on ne compte encore que des amis, y mourir pour la chère patrie, quel sort! Et combien l'en vient aujourd'hui!

» Mais si nous ne pouvons guère plaindre les braves soldats qui, sous les ordres d'un chef aussi prudent que valeureux, ont payé de leur vie la gloire qu'ils nous laissent, nous ne pouvons du moins oublier ceux qu'ils ont quittés, et nous devons à leur famille l'expression de nos regrets et la sympathie de nos cœurs dans le malheur qui les frappe.

» C'est ce que vous avez compris, vous tous ici présents:

» Vous, Mesdames de la Croix-Rouge, de qui la guerre est si détestée, *matribus detestata*, et qui cherchez, par les ressources d'une inéprouvable charité, à en adoucir les horreurs et à en conjurer les suites funestes;

» Vous, Messieurs, officiers de cette armée française toujours si prête aux sacrifices et aux dévouements, vous qui sauriez si bien mourir s'il le fallait, comme celui que nous honorons ici, et qui sentez cependant si vivement combien il est douloureux de tomber là-bas, loin de la patrie, et de quelles consolations ont besoin ceux qui restent et qui, pour cela, êtes venus pleurer avec cette famille le jeune officier dont elle était si justement fière.

» Au nom de cette famille qui est à un double titre la mienne, et parce qu'elle fait partie de ma paroisse, et parce qu'elle est affligée, je vous en remercie.

» Pour vous, représentants et habitants de cette commune, c'était un devoir, et vous l'avez compris, de venir honorer la mémoire de celui qui était votre concitoyen et qui devient l'une de vos gloires.

» Mais, enfin, mes frères, tous ces hommages rendus si spontanément à celui que nous pleurons ne peuvent égaler les consolations aux regrets, et mon cœur se serre à la pensée que nous ne reverrons plus parmi nous ce jeune officier dont nous aimions à saluer le brillant avenir. Dieu nous rappelle encore une fois combien la vie est fragile et comment les espérances humaines sont facilement déçues.

» C'est en vain que les hommes donnent leur estime, c'est en vain que l'on croit toucher au but, c'est en vain que la gloire commence à briller, c'est en vain que la patrie prépare ses récompenses. Un coup détruit tout: honneurs, gloire, récompenses ne tombent plus que sur un cercueil; et la vie ne serait qu'une amère dérision si tout finissait avec elle.

» C'est pourquoi, élevant plus haut nos pensées et nos cœurs, songeons, mes frères, aux récompenses éternelles, et prions.

» Demandons à Dieu, à Dieu qui seul connaît le prix de la souffrance et peut y égaler la joie, à Dieu qui seul peut récompenser le sacrifice de la vie par une vie meilleure, demandons-lui, avec ferveur et avec foi, de recevoir au sein de sa gloire le soldat tombé victime du devoir sans avoir pu recueillir ici-bas sa récompense!

» Puis, adressons-lui encore une autre prière. Demandons-lui que le sang de France qui a coulé ne soit pas perdu pour la patrie. On a dit que le sang des martyrs était une semence de chrétiens; plaise à Dieu que l'on puisse dire aussi que le sang des Français est une semence de héros! Et que Dieu protège toujours la France!

Après les dernières prières, dites auprès du catafalque, la foule, pour laquelle l'église se trouvait beaucoup trop petite, a passé respectueusement devant la famille réunie près de l'entrée, suivant l'usage, lui apportant le témoignage d'une sympathie bien cordiale, que nous souhaitons sincèrement être un adoucissement à son immense douleur.

Elections au Tribunal de Commerce

On nous adresse la communication suivante avec prière de l'insérer:

AUX ÉLECTEURS CONSULAIRES

Le Tribunal de Commerce de Saumur, au moment des élections annuelles de 1892, se trouve composé des membres suivants:

Président: M. Eug. Coutard.

Juges: MM. E. Mignon, Chapin, Achille Girard et S. Milon.

Juges suppléants: MM. Ernoul, Boutaud, Terrien et Dogueriau.

Il y a lieu de procéder cette année:

1^o Au remplacement de M. Coutard, président non-rééligible.

84 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR
Le Marquis DE FOU DRAS

— Maintenant, ma cousine, reprit Léonce, il faut que je vous interroge sur un fait qui ne vous concerne pas, et sur lequel je n'ai pu recueillir aucune lumière jusqu'à présent.

— De quoi s'agit-il, Léonce? Je serais bien heureuse si je pouvais vous être bonne à quelque chose.

— Votre père avait-il des relations d'affaires avec mademoiselle d'Estouville?

— Aucune, que je sache du moins. Il pourrait se faire cependant qu'elle lui eût emprunté quelque argent. Il la trouvait fort à son gré.

— Il ne s'agit pas d'un prêt, répondit brusquement Léonce, mais au contraire d'un dépôt. J'ai trouvé dans la caisse de mon oncle une somme assez considérable, et aux billets qui la composent est jointe une note qui indique que cette somme appartient à mademoiselle d'Estouville.

— C'est bien singulier, dit Éléonore... et je n'ose hasarder une supposition.

— Vous le pouvez, ma cousine, car mademoiselle d'Estouville est une personne sur le compte de laquelle on ne saurait avoir que de bonnes pensées.

— Oh! mon Dieu, je présume que mon père, la sachant peu favorisée du côté de la fortune, aura voulu faire quelque chose pour elle, et qu'il en aura été empêché par les embarras qui lui sont survenus.

Une pâleur mortelle couvrit subitement le visage de Léonce, et cependant il ne pouvait pas se rendre compte de ce qui se passait en lui.

— Ma cousine, dit-il enfin d'une voix sévère et presque irritée, je crains que vous ne colonniez deux personnes qui ont droit à tous vos respects.

— Ce n'est pas calomnier mon père que de le croire capable d'une action généreuse, répondit Éléonore avec embarras.

— Si c'est ainsi que vous l'entendez, ce n'est plus qu'une invraisemblance, car vous savez aussi bien que moi que mon oncle n'était pas naturellement prodigue, et que, dans ces derniers temps, il n'était pas en position

de le devenir, malheureusement pour lui.

— Alors, c'est inexplicable, dit Éléonore.

— Ce ne l'est pas du tout pour moi, ma cousine, et quand je vous ai questionnée, j'espérais seulement apprendre de vous que vous saviez dans quelles circonstances et à quelles conditions ce dépôt a été fait. Vous l'ignorez, n'en parlons plus, et attendons les renseignements que mademoiselle d'Estouville ne manquera pas de nous transmettre quand elle saura la perte que nous avons faite.

— Qui sait si nous la reverrons jamais, cette pauvre Suzanne, dit Éléonore. Cette aventure lui fera probablement un tort qui l'empêchera de chercher à nous revoir.

— Vous appelez son dévouement une aventure! s'écria Léonce d'une voix tonnante. Ne le comprenez pas, si cela vous est impossible, mais, au nom du ciel, gardez-vous de le calomnier.

— Je n'ai pas parlé de mes impressions personnelles, mon cousin, mais des suppositions que fera le monde, vous savez qu'il n'est pas indulgent.

— Je sais aussi qu'il est quelquefois terriblement juste, Éléonore: Dieu veuille que vous ne l'appreniez jamais par votre propre

expérience. Mais laissons ce sujet, ma cousine, continua Léonce d'une voix douce, en contemplant les vêtements de deuil de mademoiselle Loubert; je ne sais pas venu ici pour vous affliger, et si je l'ai fait sans le vouloir, pardonnez-moi, je vous le demande en grâce, vous savez que la dissimulation est au dessus de mes forces.

Éléonore regarda son cousin d'un air qui semblait lui dire: « Vous me cachez cependant quelque chose, mais je le devine. » Puis, presque aussitôt et comme pour donner un démenti à l'expression de son visage, elle répondit vivement:

— Oui, je sais cela, Léonce. Je sais aussi que vous êtes bon, généreux, indulgent, et que vous vous êtes toujours montré tel pour moi.

— Si vous voulez que je croie à vos paroles, Éléonore, il faut que tout en soit vrai. Eh bien, vous n'êtes pas sincère quand vous dites que j'ai toujours été pour vous ce que je suis depuis quelques mois. Je me souviens d'un temps où je n'ouvrais la bouche que pour vous blesser, parce que je n'avais que de mauvais sentiments dans le cœur; alors je consentais à vous épouser parce que vous étiez une riche

Etude de M^e AUBOYER, notaire
à Saumur.

A VENDRE
VASTES CONSTRUCTIONS
A peu de distance de la gare
de Saumur.

Comprenant : habitation, usine
à vapeur, ateliers, magasins, ser-
vitutes.

Convenant à toute espèce de
commerce et d'industrie.

Jouissance de suite

A LOUER
APPARTEMENT
Au 2^e étage

Composé de trois pièces, man-
sarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
VOITURE POUR PONEY
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Foin de 1^{re} qualité et Paille
UNE TRÈS BELLE
CARRIOLE FOURRAGÈRE
Et deux Harnais.

S'adresser à M. BEUROIS, rue
du Petit-Pré, 5, Saumur.

A LOUER PRÉSENTMENT
Rue des Pâiens, 6,

MAISON
Meublée ou non
Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue
Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me}
V^e GUILLON, rue Saint-Jean, 42.

ON DEMANDE, à SAUMUR,
Ouvrier Relieur.
S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
MÈRE DES
PLAIES, ULCÈRES VARIEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nul-
lement du travail, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LERORMAND, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Trait. gratuites par Correspondance.

Atelier de Serrurerie

Ancienne Maison

JOUSSELIN ET RENAUDINEAU

J. JOREAU

Successeur

44, Rue des Capucins, Saumur.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12,
SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents
vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 30 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi
et le Dimanche.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans
IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Stras- bourg et de Ruffec,	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Roquefort,	1,60	Crème de foies gras pour Sandwichs	
Hollande pâte grasse,	1,40	la boîte 1,10 et 2,25	
Chevreute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre,
la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{me} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie
Pour Cadeaux (Fêtes et Etrences)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Pas de CREDIT **LIQUIDATION** Pas de condition

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Etrences 1893

A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est

La dernière année

qu'elle tiendra les **Jouets, Objets d'Art** et de **Fantaisie** con-
venables pour **Etrences**. En conséquence, ces marchandises seront
données

A N'IMPORTE QUEL PRIX

afin d'en décharger les Magasins; c'est donc dans cette Maison que l'on
trouvera

de Véritables Occasions!
du Véritable Bon Marché!

Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des *Dorure* et d'*En-
cadrements*, M. DAVEAU fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien
patron d'une maison de **dorure d'Angers**, ce qui lui permet de
garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de

DORURE ET D'ENCADREMENTS

Dans les 24 heures on échangera les Marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on remboursera les Marchandises qui ne plairont plus.

Magasins de la Glaneuse
GRANDE LIQUIDATION
Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'**Extention** que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans
la rue Saint-Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, nos **18 et 20**,
dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce **Hall** splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette **nouvelle installation** de
des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la **liquidation** que
presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette **liquidation**, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock**
considérable des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Illiver, c'est-à-dire utiles, telles que :

Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soieries noires et couleurs, Ecosais, Bonneterie.
Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'Oreillers, etc., etc. Objets pour Etrences :
Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans
précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

MAGASINS de la GLANEUSE.